

LA RUHR ROUGE

IL Y EUT DÉJÀ PLUSIEURS VICTIMES

DEL'ÉTAT DE SIÈGE DE RECKLINGHAUSEN

Des Allemands qui circulaient la nuit furent tués par des postes de garde

Dusseldorf, 13. — Comme conséquence du meurtre de sentinelle française, l'état de siège renforcé a été déclaré à Recklinghausen. La circulation de nuit est interdite dans tout le district de Wanne, de 21 heures à 5 heures du matin. Les policiers se sont mis en civil, afin de n'avoir pas à saluer les officiers français, comme ils en ont reçu l'ordre.

On annonce que dans la nuit du 11 au 12 juin, des Allemands, qui circulaient dans les rues de Recklinghausen, malgré l'interdiction formelle prononcée à la suite de l'assassinat d'une sentinelle française, ont été tués à coups de fusil par des postes de garde. On ignore encore s'il y a des blessés.

Des coups de feu furent tirés sur des sentinelles

Dusseldorf, 13. — La ville de Wulfrath a été frappée d'une amende de 25 millions de marks, et la ville de Wupperfruh d'une amende de 30 millions de marks, des coups de feu ayant été tirés sur les sentinelles dans ces deux localités.

D'autre part, l'enquête menée sur l'assassinat des deux adjudants français à Dortmund, a permis de spécifier que les deux sous-officiers n'ont pas été tués au cours d'une crise, mais qu'il ont été l'objet d'un véritable attentat très sérieux. Ils avaient été tués tranquillement chez eux, vers 23 heures, par trois individus dissimulés, qui leur ont tiré en même temps, plusieurs coups de revolver.

Un ingénieur de la "Ba.ische Aniin" a été condamné à mort

Mayence, 3. — Un ingénieur de la Ba.ische Anilin, nommé Gorge, qui avait été arrêté en flagrant délit de sabotage et trouvé porteur d'explosifs, a été condamné à mort par le Conseil de guerre de Mayence. Il a avoué avoir commis les faits qui lui étaient reprochés.

Les Allemands ont rendu la liberté aux deux sergents aviateurs

Deux sous-officiers aviateurs, le sergent Martin et le sergent Larose, qui avaient été capturés le 3 juin, en territoire non occupé par les Allemands, viennent de rentrer à Dusseldorf, où ils ont fait le récit de l'accident qui leur valut quelques jours de captivité.

C'est en accomplissant une mission au-dessus de la Ruhr qu'ils se virent forcés par le mauvais temps à atterrir près de Dortmund, en territoire non occupé. Devant eux, toute hostile accourus, ils voulaient prendre leur vol, mais leur appareil prit feu et fut détruit. Les pilotes furent emmenés à Dusseldorf.

L'Angleterre veut à tout prix que nous quittions la Ruhr

Londres espère renouer bientôt de bonnes relations avec nous

Londres, 13. — Dans sa préoccupation de ne pas fermer la porte à des entretiens ultérieurs et afin de pouvoir explorer amicalement la situation, le Cabinet anglais a récemment convoqué, sans leur offrir, en compensation, l'assurance que les Alliés examinent les affaires de la Ruhr et que, ainsi que l'écrit le "Daily Telegraph", en retour, Paris et Bruxelles seraient préparés à faire certaines concessions et à donner une sérieuse considération aux propositions allemandes.

C'est donc sur une trêve dans la Ruhr que semblent se porter surtout les efforts du Gouvernement anglais.

Lord d'Abernon ne retournerait pas à Berlin

Berlin, 13. — En quittant, il y a quelques jours, Berlin, pour se rendre à Londres, lord d'Abernon, ambassadeur de Grande-Bretagne, a fait ses adieux à ses amis et a pris des dispositions qui permettent de penser que le diplomate anglais a quitté définitivement la capitale allemande et ne rejoindra plus son poste.

A Saragosse, 2 malfaiteurs ont tué 3 personnes

Madrid, 13. — A Saragosse, deux individus frappés par la police, ont blessé mortellement à coups de revolver un agent et deux promeneurs. Après une résistance très vive, ces deux individus ont été arrêtés par la foule et des soldats.

Pour la disjonction du budget des sinistrés

A l'unanimité la Commission des R. L. maintient sa décision

Paris, 13. — La Commission des Régions libérées, réunie en séance présidée de M. Groussau, a été mise au courant de la entrevue que sa délégation a eue la veille avec une délégation de la Commission des finances, au sujet des articles 6 à 13 du projet de budget des dépenses recouvrables.

Après un échange de vues, la Commission a décidé, à l'unanimité, de maintenir la décision qu'elle avait prise précédemment de réclamer la disjonction des articles précités, qui, se rapportant aux dispositions fondamentales de la loi du 17 avril 1919, sont essentiellement de sa compétence.

Les interpellations de vendredi

Paris, 13. — Le Groupe de l'Entente républicaine démocratique, après une discussion très complète a décidé que MM. Bellet et Ybarneqary interpellent vendredi, en plein accord avec le Groupe.

Une Commission du coût de la vie est constituée dans le Nord

UNE PREMIERE REUNION A EU LIEU MER, A LA PREFECTURE

La Commission du coût de la vie du département du Nord, constituée conformément aux indications du Conseil général et dont les membres ont été désignés par arrêté ministériel le 1er juin 1923, s'est réunie à la Préfecture le 13 juin 1923.

M. le Préfet, en présence de plusieurs membres et a rappelé le but des Commissions du coût de la vie, qui sont fixées par le décret du 19 février 1920, ainsi que les travaux des précédentes commissions du département du Nord.

La Commission a procédé à la nomination de son Président et de ses membres. Président : M. Pannellier et Vanier, Vice-Présidents : M. Boulin, Secrétaire.

Trois sous-commissions ont été nommées : Alimentation ; Habillement ; Entretien, logement, chauffage et éclairage.

Elle a fixé sa prochaine réunion plénière au jeudi 28 juin 1923.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Par arrêté en date du 1er juin 1923 M. le Ministre du Travail a fixé comme suit la composition de la Commission régionale du coût de la vie.

MM. Arqueboug, Directeur de l'Association des Industriels du Nord de la France, expert au Tribunal de Commerce, Lille, 66 rue des Ponts de Comines ; Bonhomme, agent-comptable, économiste de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, Lille ; Boulin, Directeur des Ateliers de la République, Lille ; Brouin, Secrétaire général de l'Union des Syndicats libres, Lille 20, rue Saint-Sauveur ; Cahen, Directeur des Galeries Lilloises, 121 bis, rue Nationale ; Cateau, facteur aux Halles 71 rue Massena, Lille ; Charlet, receveur des contributions, 12 rue de la Bassée, Lille ; Deligne, imprimeur, rue Vancelotte à Cambrai ; Desrot, César, ancien commerçant, 15 rue de la Bassée, Lille ; Devon-Nourette, Président du Syndicat des marchands de chaussures, 235 rue Gambetta à Lille ; Duhamel, Ingénieur-directeur de la Compagnie industrielle des Indes, 142 Grande Rue à Roubaix ; Dupas, secrétaire général, directeur de la "Solidarité", société coopérative à Douai, 6 bis rue de la Croix d'Or ; Gadanne, Directeur de la Maison Laroche-Léchat, à Lille ; Hauser, fabricant de corsets en Gros, rue Gustave Jacquem, 12-24, Lille ; Docteur Lambling, professeur à la Faculté de Médecine de Lille, 130 Avenue de Suffren (XV) ; Larivière, Directeur du tissage Dickson-Walrave à Marquette ; Nys Georges, gérant de la Coopérative Ouvrière, 5 et 7 rue Desrousses, Lille ; Pannellier, Président du Tribunal civil de Lille ; Poupont François, propriétaire, Avenue de Valenciennes à Cambrai ; Quennoy, employé à la Mairie de Roubaix ; Raux, secrétaire du Syndicat des Employés de Lille, 12 rue de la Vignette ; Salomon, Secrétaire du Syndicat des Employés de Lille ; Schepers, propriétaire, 14 rue de la Bassée ; Taffin, Président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux du Nord, 24 rue de Ban de Weide, Lille ; Van Elandit, Vice-Président de la Ligue contre la vie chère, 54, rue Esquermoise à Lille ; Vanhuyse, Vice-Président de la Société de statistique et d'économie politique de Lille, 118, rue Jacquemart Gilette ; Mlle Vion, Secrétaire de l'Union des Syndicats féminins à Lille, 20 rue de la Barre.

Contre la "sorte de protection" accordée aux royalistes

Paris, 13 — M. Ernest Lafont, député communiste, a déposé une demande d'interpellation sur les véritables raisons qui peuvent expliquer la sorte de protection accordée par les membres du Gouvernement actuel de la République à certains d'entre eux, aux éléments royalistes qui semblent assurés de pouvoir déjouer les poursuites de toutes les violences verbales ou matérielles, alors que les citoyens appartenant à d'autres fractions politiques doivent attendre pendant de longs mois de prison d'intéressants non-déjà.

La représentation des sinistrés aux Comités de préconciliation

Le Ministre des R. L. donne des précisions

Paris, 13. — Le Ministre des Régions libérées a écrit au sujet de l'avenir, les sinistrés appelés devant le Comité de préconciliation pourraient se faire assister que par les personnes visées par la loi du 17 avril 1919, parent, allié, avocat inscrit au barreau, officier public ou ministériel, près les tribunaux de commerce, ainsi que par les membres des associations de victimes sinistrées, qui étaient constituées et agréées par le ministre des Régions libérées, à l'époque où ces comités ont été institués.

Cette dernière mesure a été prise en raison de l'interdit qui s'attache à ce que les individus puissent se faire représenter que par des personnes offrant par leur honnabilité et leur compétence, toutes garanties aussi bien pour leurs mandats que pour l'administration et qui ont apporté à celle-ci une utile collaboration.

La sécurité de nos soldats en pays occupés

Une lettre d'un député du Pas-de-Calais à M. Poincaré

M. Narcisse Boulanger, député du Pas-de-Calais, a adressé au président du Conseil une lettre où il dit notamment :

« Le 10 mai dernier, j'avais l'honneur de vous demander, dans une lettre que je vous ai adressée, de permettre au Comité de préconciliation de faire représenter les sinistrés par la manière forte. Je vous demandais de leur appliquer le système : « Dent pour dent, œil pour œil ». Rien de tout cela, sans doute, n'a été fait, puisque les assassinats continuent dans la Ruhr ».

La lettre termine ainsi : « Que je me permette encore une fois, parlant au nom d'un grand nombre de sinistrés qui ont leurs enfants dans la Ruhr, de vous demander comment enfin, le gouvernement compte châtier de pareils crimes contre l'année française ».

Etouffée par un haricot

UNE FILLETTE DE BILLY-MONTIGNY EUT UNE MORT HORRIBLE

Hier matin, vers onze heures, une fillette de trois ans, Adolphe Delattre, fille de Georges et de Sagniez Marguerite, demeurant au boulevard de Valenciennes, n° 50 à Billy-Montigny (Pas-de-Calais), en s'amusement avec des haricots, eut l'impression d'en avaler un et fut étouffée. En hâte, on la transporta chez un médecin, mais la mort avait déjà fait son œuvre et tous soins furent inutiles. On juge du désespoir des parents.

« Pour inculper quelqu'un... pour le condamner... il faut des preuves. »

« On se presse de la culpabilité de ton père, elles ne peuvent exister... elles n'existent pas... Je mets l'importance qu'il a de me les fournir. »

« Pourant, mère... »

« Achevé. »

« On me les a données à moi, ces preuves qu'on te réclame... Ne m'interromps pas ! Tu ne peux savoir ce que j'ai souffert !. Il m'a semblé que, en moi, quelque chose se brisait... Ah ! l'œuvre qui détruisait dans le cœur d'un enfant... cet enfant fut-il un homme... la religion qu'il garde à son père... ceux-là sont bien criminels ! »

« Dans le directeur du journal, qui, lorsque je me suis présenté chez lui, m'a reçu aussitôt, j'ai trouvé un homme d'un caractère extrême... Il m'a déclaré : « J'apprécie hautement, monsieur, le mobile qui dicte votre démarche... de même que j'apprécie le sentiment qui a dicté la lettre que je viens de recevoir de votre frère... monsieur Frédéric Mauroy, lequel de Kerloff... »

« Il m'est fort pénible de voir avec véhémence de la probité inattaquable de votre père... Ce mandement me paraît peu... sa responsabilité absolue de son auteur... je le regrette d'autant plus que, à présent, je sais qu'il est préjudiciable à une famille... la vôtre, monsieur... dont le malheur me touche profondément... Mais le mal est fait. Et si je ne puis rien pour le réparer, il m'est toutefois possible de l'empêcher de s'envenimer... Votre frère me somme d'insister, dans un prochain numéro, sa protestation. Cette protestation, je ne la publierai pas, et c'est afin de ne pas être dans l'obligation... de faire paraître en même temps... pour établir la parfaite bonne foi de mon collaborateur, une lettre qu'il m'a remise tout à l'heure... une lettre adressée à un extrémis », par votre père à M. Pierre Sartolles... »

« La voix. »

« Veuillez en prendre connaissance... »

« Elle établit de façon irréfutable l'authenticité des faits parus dans mon journal. Je m'étais emparé de la lettre qu'il me tendait. »

« Et à peine l'eus-je parcourue du regard que je ressentis dans la poitrine un choc brutal... un bruissement dans les yeux... et la suite de la souffrance éprouvée par moi fut telle que je pensai mourir. »

« Car c'était là, avant de se suicider... une sorte de confession faite au banquier par mon père... Affolé, ayant, dans des entreprises malheureuses, englouti tout son avoir personnel... il avait, dans l'espoir de regagner en partie ce qu'il avait perdu, dit-il, écrit au directeur de ce journal... En pos d'un dépôt sacré à lui confié... Pierre Sartolles de venir à son aide... de rembourser les fonds par lui dilapidés... de sauver de la débacle l'honneur du nom que portait ses deux fils. »

« Comment cette lettre confidentielle... cette lettre mandée... qui était la propriété du banquier se trouvait-elle dans des mains étrangères ?... la suite de telles circonstances... Je me le demandai à peine... j'étais épaté... épaté par la douleur que la honte... »

« Pourtant, avant de prendre congé du directeur, que j'ais encore, j'excessai de la peine qu'il venait de me causer... je questionnai : »

« — Pouvez-vous m'apprendre, monsieur, le nom de l'auteur de l'article ? »

« — Je n'y vois aucun inconvénient. Il s'appelle Remy Lautier. »

« — Remy Lautier ? »

« — Ce nom... s'il ne m'était pas familier... ne m'était pas non plus inconnu... »

La Journée Sportive

Motocyclisme

LE CIRCUIT DU NORD

La Commission Sportive du Moto-Club du Nord de la France organise, le dimanche 17 juin 1923, avec le concours de notre excellent confrère « Le Télégramme », un concours de régularité, réservé aux motocyclistes, sidecars et cyclocares, dont les cylindrées entrent dans les catégories prévues par les règlements de l'Union Motocycliste de France.

L'épreuve est réservée aux seuls concurrents membres d'un Club motocycliste français ou étranger ; son organisation a été conçue dans le but d'amener un contact plus étroit avec les Clubs voisins et de susciter les sentiments de bonne camaraderie qui unissent déjà le Moto-Club du Nord de la France aux nombreuses Associations Motocyclistes Françaises et Belges.

Le concours de régularité est accessible à tout motocycliste et cyclocariste et point n'est besoin d'aptitudes ni d'entraînements spéciaux pour y participer. Avec chances égales de succès, il est ouvert pour les amateurs de vitesse pure. Il a été créé une course de côte, indépendante du Circuit de régularité.

La Commission Sportive du Moto-Club du Nord fait donc appel à tous les Clubs, pour qu'un grand nombre participent à cette magnifique journée sportive.

COURSE DE THIÉUS

C'est le dimanche 10 juin que s'est courue sur un temps splendide, cette épreuve cycliste, qui avait réuni 60 partants. L'itinéraire était le suivant : Thiéus, Arras, Lens, Arras, Thiéus, 50 kilomètres. Le classement s'est établi comme suit :

1^{er} Remy VERSCHAETLE, sur « OLGA-BUTCHINSON », avec deux minutes d'avance sur le second, Blandeau ; les autres à 15 minutes derrière.

AGENT pour ARRAS : HENRI PATOUX, 118, rue d'Amiens.

AGENT pour LENS : LELEU, route de Bèthune.

COURSE de IERS-SAINT-AMAND et retour

Cette épreuve cycliste courue le 10 juin par un temps splendide, sur un parcours de 80 kilomètres, a remporté un grand succès, 50 coureurs ayant pris le départ, parmi lesquels Decroix, vainqueur de Paris-Lille, qui remporta la victoire avec 200 mètres d'avance, toujours sur Cycle « OLGA-BUTCHINSON ».

9005.

Natation

LA TRAVERSE DE DENAIN A LA NAGE

Pour le mois d'août, la Société d'Education physique de Denain prépare la traversée de Denain à Valenciennes à la nage. Cette traversée sera divisée en deux catégories : hommes et femmes et richement dotée de prix importants.

Le départ sera fixé par une belle fête sportive et musicale et doit obtenir un très grand succès.

Les dévoués et surtout désintéressés sportifs de notre région ont accepté de nous prêter leurs fidèles. Fidéloire, Braconnier, J.-B. Morel, Oscar Morival, Adolphe Lays et notre ami Oscar Gordin, qui ne ménagent ni leur temps ni leur argent pour faire de Denain un centre sportif vers lequel les amateurs se dirigent pour y assister à de belles fêtes pour le plus grand bien du commerce local et de l'avenir de notre cité du travail.

L'équilibre du budget

Un excédent de 636 millions a été réalisé

Paris, 13. — La Commission des finances du Sénat a terminé ses travaux. Le rapport général de M. Remingaux, président de la Commission a mis en équilibre par un excédent de 636 millions, le budget que la France lui avait transmis avec un déficit réel de 3.700 millions.

La Commission s'est refusée à combler ce déficit par un appel aux ressources financières, qu'elle a jugés insuffisants et en plein accord avec les engagements pris par le Sénat depuis l'armistice, elle s'est par-dessus tout prononcée en faveur de la politique d'épargne. Dans le budget ordinaire, elle s'est bornée à combiner les dépenses et à mieux évaluer les recettes. La Commission a réalisé un total de réductions de 1.816.386.355 francs, ramenant le budget des dépenses à 22.544 millions, dont 11 milliards seulement pour les dépenses ordinaires autres que celles de la dette.

Il résulte de ces chiffres que le budget actuel est inférieurement aux dépenses d'origine de la dette publique, à environ 4 milliards de dépenses en francs d'aujourd'hui, soit à plus de 12 milliards d'aujourd'hui.

La Commission a atteint le chiffre de recettes de 23.051.571.032 francs, dépassant de 2.769.738.771 fr. le chiffre de la hausse des impôts, ce qui représente un excédent ressortir un excédent de près de 800 millions.

Les impôts ont également bien rendu

Paris, 13. — Le rendement des impôts pour le mois de mai 1923 s'est élevé à 1.717.622.400 francs, en augmentation de 103.300.000 sur mai 1922 et en plus-value de 234.500 francs sur les évaluations budgétaires.

La Bassée-Violaines gare unique

Une décision favorable à ce changement a été prise par la Commission d'enquête

La Commission d'enquête, réunie à la Préfecture du Nord le 13 juin 1923, à la présidence de M. Crespel, député, conseiller général, après avoir pris connaissance des pièces figurant aux dossiers, protestations et adhésions, donna à l'unanimité, un avis favorable à la suppression des deux gares de La Bassée et de Valenciennes et leur remplacement par une gare unique de voyageurs, une gare de marchandises entre Haimes et Violaines, comme le prévoit le projet et une gare de wagons complets à l'emplacement de la gare actuelle de La Bassée.

Autres vœux émis à la Préfecture du Nord

La Commission verrait avec plaisir, dans l'intérêt même de la Compagnie et surtout dans l'intérêt de la circulation, que l'ouverture du P. I. projeté sur la route nationale n° 41 soit portée de Valenciennes à Lille. Elle émet également le vœu que l'abri demandé par le Conseil général du Nord pour la Halle de Salomé ait un tour de priorité en raison de la suppression de la gare de La Bassée.

Considérant que le taux des surtaxes est normal et ne gênera pas d'une façon excessive les usagers de la gare, la Commission émet à l'unanimité un avis favorable à la création des surtaxes locales et temporaires à l'avant-projet.

Le temps d'aujourd'hui

INCERTAIN

Temps très nuageux ou nuageux à éclaircies et averse. Vents ouest à nord-ouest 6 à 10 mètres. Température minimum 12°.

... Sans doute l'avais-je déjà entendu prononcer devant moi.

... Par qui ?

... Je n'aurais su le dire... une éclaircie se fit dans ma mémoire...

... Je me rappelai...

... Ce Remy Lautier... je l'avais appris par Villéden, le jeune secrétaire de Pierre Sartolles... ce Remy Lautier était l'un des intimes de... Jacques Burgos... ah avec quel effort ce nom sortait de la bouche de l'officier ! — Dans les deux ou trois de ces heures heureuses que, son ami avait eues et auxquelles il avait contribué à sa réputation dans le monde, le journaliste lui avait servi de témoin... Ils faisaient partie du même cercle... On les citait comme deux inséparables...

... J'étais désespéré... incapable de penser, incapable d'un vouloir.

... Et puis quelle décision prendre ?

... Provocquer ce Remy Lautier ? Le tuer ? Cela rendrait-il à Frédéric et à moi, l'honneur qui venait de nous être ravi ?

... En appeler aux tribunaux ?

... Intenter un procès en diffamation ?

... La diffamation ?

... Elle n'était pas...

... Ce fut alors que je me souvins de monsieur de Rochemont, le juge d'instruction, le cousin de Paul de Seymer... Oui, lui me conseillerait... Dans les ténèbres... dans l'irrésolution où mon esprit se débattait, lui me monterait la voie à suivre... Une dernière fois, plus tard, je trouvais son port...

... Comme j'avais dit à Paul, il me recit avec urbanité, mieux, avec bienveillance... Lors que je lui eus tout conté il me dit : « Non, vous ne pouvez ni vous battre avec cet homme, ni — en aucune façon — faire intervenir la justice... »

... Vous battre avec lui ?

... Il serait en droit de vous refuser la réfaction que vous lui demandez... Faire intervenir la justice ?

... Ce serait... dans l'un et l'autre cas... donner une publicité nouvelle... une immense publicité au scandale... à l'effroyable scandale qui vient d'éclater...

... Et cela... à tout prix... vous devez l'éviter... Dans votre intérêt... Dans l'intérêt de la mémoire de votre père qui, en dépit de tout, j'en suis certain, vous reste chère... Mieux vaut donc vous taire... Laisser le silence s'établir sur ces choses douloureuses... ah ! profondément douloureuses pour vous et pour les vôtres, j'en conviens, et auxquelles, hélas ! il n'existe pas de remède... Ce fut sur ces mots que je quittai monsieur de Rochemont... Ah ! combien sombre... combien désespéré !

... Ce taire...

... Laisser le silence s'établir... sur ces choses... auxquelles il n'existe pas de remède... Comprenez-tu, mère, ce que cela veut dire ?

... C'est notre condamnation... La honte à tout jamais... Que faire à présent ?

... Quel accueil me réserveront mes camarades de chambre si demain je reviens parmi eux ? Ah ! j'avais raison... cruellement raison d'affirmer que les rêves... que les espoirs que, pour moi... tu as conçus étaient désormais irréalisables... Et devines-tu pour-quoi... à cette heure... j'ai l'âme déchirée ? Elle ne répondit pas.

(A suivre)

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÉT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

IV

LE DERNIER COUP

Lui, la droiture, l'honnêteté même !... Lui qu'avait payé de sa vie... les spéculations malheureuses auxquelles... comme tant d'autres parmi les plus probes, les plus intègres... il s'était laissé entraîner... et qu'on ne pouvait lui imputer comme un crime.

Il s'était ruiné !... En quoi cela regardait-il le monde ? N'était-ce pas la puotée une circonstance qui plaçait en sa faveur ?

« S'il avait été un malhonnête homme... loin de perdre sa fortune... de réduire les siens à la pauvreté... il aurait fait littéralement de tous les préjugés... de tous les scrupules... il se serait enrichi !... Un fripon ne réussit-il pas généralement dans toutes les affaires qu'il entreprend ? Jamais il n'est à bout de ressources... Jamais, lorsque, par le coup de courage, hélas ! il n'a le courage... l'atroce courage, hélas ! d'en finir avec la vie ! »

Cette accusation portée contre le mort ne pouvait reposer sur une base sérieuse ! Ce qui était autrement grave... ce qui était irréparable... c'était la faillite prononcée à la requête de Pierre Sartolles... la faillite où sombrait — définitivement cette fois — l'honorabilité de son nom à elle... l'honorabilité du nom que portaient ses enfants.

Ce n'était pas pour l'agent de change... c'était pour elle qu'était la honte, la flétrissure.

Promenant sur son front... où le sueur perlait... une main tremblante... elle balbutia :

— Tu es allé... ce matin... aux bureaux du journal où a paru cet article... Tu es vu le directeur... tu lui as parlé ?

— Oui.

— Il a dit que ce qui se passait était le résultat d'un malentendu... d'une erreur abominable... et que demain, par lui-même... et c'est là une juste réparation — l'innocence de ton père, de mon mari... serait affirmée, proclamée à la face de tous ?

— Voyons, parie... Quel dernier coup encore m'est réservé ? Ton hésitation à me répondre fait naître en moi un doute... un soupçon... ah ! ciel, par trop effroyable !...

« Pour inculper quelqu'un... pour le condamner... il faut des preuves. »

« On se presse de la culpabilité de ton père, elles ne peuvent exister... elles n'existent pas... Je mets l'importance qu'il a de me les fournir. »

« Pourant, mère... »

« Achevé. »

« On me les a données à moi, ces preuves qu'on te réclame... Ne m'interromps pas ! Tu ne peux savoir ce que j'ai souffert !. Il m'a semblé que, en moi, quelque chose se brisait... Ah ! l'œuvre qui détruisait dans le cœur d'un enfant... cet enfant fut-il un homme... la religion qu'il garde à son père... ceux-là sont bien criminels ! »

« Dans le directeur du journal, qui, lorsque je me suis présenté chez lui, m'a reçu aussitôt, j'ai trouvé un homme d'un caractère extrême... Il m'a déclaré : « J'apprécie hautement, monsieur, le mobile qui dicte votre démarche... de même que j'apprécie le sentiment qui a dicté la lettre que je viens de recevoir de votre frère... monsieur Frédéric Mauroy, lequel de Kerloff... »

« Il m'est fort pénible de voir avec véhémence de la probité inattaquable de votre père... Ce mandement me paraît peu... sa responsabilité absolue de son auteur... je le regrette d'autant plus que, à présent, je sais qu'il est préjudiciable à une famille... la vôtre, monsieur... dont le malheur me touche profondément... Mais le mal est fait. Et si je ne puis rien pour le réparer, il m'est toutefois possible de l'empêcher de s'envenimer... Votre frère me somme d'insister, dans un prochain numéro, sa protestation. Cette protestation, je ne la publierai pas, et c'est afin de ne pas être dans l'obligation... de faire paraître en même temps... pour établir la parfaite bonne foi de mon collaborateur, une lettre qu'il m'a remise tout à l'heure... une lettre adressée à un extrémis », par votre père à M. Pierre Sartolles... »

« La voix. »

« Veuillez en prendre connaissance... »

« Elle établit de façon irréfutable l'authenticité des faits parus dans mon journal. Je m'étais emparé de la lettre qu'il me tendait. »

« Et à peine l'eus-je parcourue du regard que je ressentis dans la poitrine un choc brutal... un bruissement dans les yeux... et la suite de la souffrance éprouvée par moi fut telle que je pensai mourir. »

« Car c'était là, avant de se suicider... une sorte de confession faite au banquier par mon père... Affolé, ayant, dans des entreprises malheureuses, englouti tout son avoir personnel... il avait, dans l'espoir de regagner en partie ce qu'il avait perdu, dit-il, écrit au directeur de ce journal... En pos d'un dépôt sacré à lui confié... Pierre Sartolles de venir à son aide... de rembourser les fonds par lui dilapidés... de sauver de la débacle l'honneur du nom que portait ses deux fils. »

« Comment cette lettre confidentielle... cette lettre mandée... qui était la propriété du banquier se trouvait-elle dans des mains étrangères ?... la suite de telles circonstances... Je me le demandai à peine... j'étais épaté... épaté par la douleur que la honte... »

« Pourtant, avant de prendre congé du directeur, que j'ais encore, j'excessai de la peine qu'il venait de me causer... je questionnai : »

« — Pouvez-vous m'apprendre, monsieur, le nom de l'auteur de l'article ? »

« — Je n'y vois aucun inconvénient. Il s'appelle Remy Lautier. »

« — Remy Lautier ? »

« — Ce nom... s'il ne m'était pas familier... ne m'était pas non plus inconnu... »